

Sainte-Clotilde, le 13 NOV. 2009



REGION REUNION
CONSEIL REGIONAL

HÔTEL DE REGION PIERRE LAGOURGUE
Avenue René-Cassin
Moufia - B.P. 7190
97719 ST-DENIS MESSAG CEDEX 9
Tel. 0262 48.70.00
Télécopie 0262 48.70.71
Site internet : www.regionreunion.com

Monsieur le Préfet de La Réunion

PREFECTURE DE LA REUNION
Avenue de la Victoire
97 405 Saint-Denis Cedex
A l'attention de
Monsieur le Directeur Régional
de l'Environnement

Dossier suivi par : Annie AUFAURE
Tél : 02 62 48 73 16 Fax : 02 62 48 72 40
email : annie.aufaure@cr-reunion.fr

Votre n° d'identification : 35 54
à rappeler dans toutes vos correspondances

V/Réf : votre courrier du 20 juillet 2009

N/Réf. : N°2009 26138 /DEA/AA

Objet : Avis de la Région sur le projet de SDAGE révisé

Monsieur le Préfet,

Conformément à l'article R 212-7 du code de l'environnement, la Région a été consultée officiellement, par courrier du 20 juillet 2009, sur le projet de SDAGE révisé 2010-2015, ses documents d'accompagnement, le programme de mesures et le rapport d'évaluation environnementale.

Ce dossier a été examiné par la commission du développement durable du 22 octobre et la commission permanente de la Région du 10 novembre.

J'ai le plaisir de vous informer que, sur ma proposition, lors de sa réunion du 12 juin 2007, notre Commission Permanente a émis l'avis suivant sur les documents soumis à la consultation :

« La commission émet un avis favorable sur les propositions faites sur le projet de SDAGE révisé qui propose un programme ambitieux pour atteindre des objectifs de qualité de l'eau en 2015.

Toutefois face à ces objectifs et à l'ampleur des travaux à réaliser pour les atteindre, la commission pose la question de moyens financiers nécessaires.

En effet, les moyens financiers programmés au titre du Contrat de Projet Etat/Région et du Programme Opérationnel 2007-2013 sont très insuffisants pour les atteindre et la question des redevances sur l'eau doit être posée pour disposer des capacités financières indispensables à la réalisation de ces objectifs.

Face à l'importance des actions proposées, la commission préconise la priorisation suivante :

→ Thématique de l'alimentation en eau potable

En ce qui concerne l'alimentation en eau potable, la ressource mérite d'être fiabilisée par l'augmentation de la proportion d'eau souterraine alimentant la population en eau potable.

L'interconnexion des réseaux, qui pourrait être gérée au niveau des EPCI, devrait permettre de répondre à cette nécessité de solidarité entre bassins versants et d'aboutir à la mise en place d'un réseau hydraulique structurant.

L'approvisionnement en eau potable devrait être sécurisé par la protection de captages, la mise en place d'unités de potabilisation.

Des actions d'amélioration de rendements de réseaux sont nécessaires (réfection de réseaux, mise en place de réseaux souterrains etc).

→ Thématique de l'assainissement

L'ensemble des équipements de traitement des eaux usées devant être réalisés en 2015, les taux de redevance devront être fixés en cohérence avec cet objectif.

Compte tenu des caractéristiques spécifiques de La Réunion, la commission préconise d'expertiser des solutions alternatives innovantes adaptées aux contraintes socio-économiques.

Une attention particulière devra être portée à la valorisation énergétique des boues de station d'épuration.

Il conviendrait de repenser l'assainissement en privilégiant les petites stations au plus proche des zones habitées, ce qui induit une consommation moindre d'énergie et des réseaux de transfert réduits.

→ Thématique des changements climatiques

Les actions en terme d'alerte, de surveillance et de protection des lieux habités sont primordiales.

Les orientations du SAR relatives à la sécurisation de l'urbain et à la sécurisation des réseaux doivent faire l'objet de mise en œuvre concrète par le SDAGE.

→ Thématique de la solidarité régionale

Il est important de consacrer des moyens aux pays ne disposant pas d'eau potable dans la zone Océan Indien. Une part de la redevance devrait être affectée à cette solidarité régionale. »

Je vous ferais parvenir un exemplaire de la délibération correspondante dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

STOUSSEN AMOËL